



Cabinet

Réf : 2012-
Affaire suivie par
Odile GRUMEL

Téléphone
04.79.69.16.36
Télécopie
04.79.69.72.99

Mél : Ce.ia73-IENA@ac-grenoble.fr

Adresse postale
Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Savoie
131 avenue de Lyon
73018 Chambéry Cedex

Adresse des bureaux
131 avenue de Lyon
73000 Chambéry

site internet
http://www.ac-grenoble.fr/ia73/

Mesdames et Messieurs les Directeurs des écoles publiques
Mesdames et Messieurs les Enseignants des écoles publiques
Mesdames et Messieurs les Directeurs des écoles privées
Mesdames et Messieurs les Enseignants des écoles privées

S/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Éducation Nationale

Pour information :
Monsieur le Directeur diocésain
Monsieur le responsable du site IUFM de Chambéry

Chambéry, le 23 avril 2012,

Objet : Évaluations des acquis des élèves de l'école primaire fin CE1 et fin CM2

Textes de référence

- Loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005 – BO n°18 du 5 mai 2005
- Décret n° 2006-830 du 11 juillet 2006 relatif au s ocle commun de connaissances et de compétences
- Circulaire n° 2012-056 du 27-3-2012

La circulaire de préparation de la rentrée 2012 parue au Bulletin officiel n° 13 du 29 mars 2012 rappelle que les évaluations servent de base au repérage des élèves qui risquent d'éprouver des difficultés et que les aides adaptées sont prévues sans attendre, pour être mises en œuvre dès leur arrivée dans la classe supérieure. »

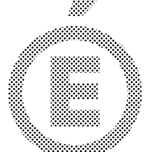
1. Les objectifs des évaluations

- mesurer les acquis des élèves à deux moments clefs de leur scolarité élémentaire (fin du CE1 et fin du CM2),
- renforcer les compétences des élèves là où elles sont insuffisantes en mobilisant les dispositifs d'aide personnalisée,
- informer les parents et leur permettre de suivre les progrès de leur enfant,
- disposer d'indicateurs fiables des acquis des élèves pour mieux piloter le système éducatif et favoriser l'égalité des chances à l'école

2. La présentation du dispositif d'évaluation et de gestion des résultats

Pour la passation des épreuves de CE1 et CM2, les outils d'évaluation utilisés comportent :

- un livret de l'élève en français (60 items) et en mathématiques (40 items),
- Un livret de l'enseignant.



Les évaluations portent sur les programmes 2008.
Les compétences du programme testées sont :

- en français : lecture, écriture, vocabulaire, grammaire et orthographe
- en mathématiques : numération, calcul, géométrie, grandeurs et mesure, organisation et gestion de données.

Pour la saisie et le calcul des résultats les dispositifs techniques comportent :

- une application académique de type web, qui permet pour **les directeurs d'école** :
  - le téléchargement, de l'application locale nécessaire à la saisie des résultats des élèves ainsi que le manuel d'utilisation,
  - la transmission des résultats anonymes.
- une application locale installée dans les écoles qui permet **à l'enseignant de la classe concernée** la saisie des résultats et la consultation d'une synthèse.

Les applications se présentent simplement sous la forme de classeurs comprenant huit onglets (accueil, liste des élèves, saisie des codes, synthèse élèves, synthèse enseignant, synthèse parents, synthèse école, données anonymes). Ce dernier onglet sera utilisé pour l'exportation sur l'application académique). Ces applications sont compatibles avec les principaux tableurs (Microsoft Excel ou Open Office v3 et plus). Elles permettent la saisie des codes des items dans l'ordre des exercices du cahier, selon un codage simple La passation des évaluations est étalée sur la semaine selon un planning choisi par le maître de la classe.

Le système de notation permet l'enregistrement de réponses partielles. Cinq niveaux de notation sont proposés aux enseignants pour évaluer plus précisément les réponses des élèves :

- réponse attendue (code 1)
- réussite partielle sans erreur (code 3)
- réussite partielle avec erreur (code 4)
- autres réponses (code 9)
- absence de réponse (code 0)
- élève absent (code A)

Cas particulier : pour préserver l'anonymat, les écoles dont l'effectif par niveau des élèves est strictement inférieur à 10 élèves saisiront les résultats de leurs élèves et les transmettront à leur IEN qui opèrera des regroupements d'écoles en créant une école virtuelle.

3. L'acheminement des livrets et le début des épreuves.

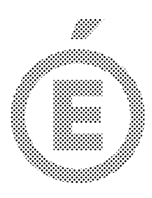
Les livrets seront acheminés dans les écoles, par les circonscriptions du 14 au 18 mai 2012.
Il vous est demandé de ne pas utiliser les épreuves, sous quelque forme que ce soit, avant le début des évaluations, le 21 mai.
Il importe également de respecter strictement les consignes de passation indiquées dans le livret de l'enseignant.

4. **Paramétrage des campagnes dès réception de cette note**

Il s'agit de saisir les effectifs de CE1 et de CM2 et le mode d'enregistrement des résultats (préférer le mode importation à la saisie manuelle).

Adresse de connexion :
https://extranet.ac-grenoble.fr/arena
login : votre identifiant d'i-prof (en général première lettre du prénom, suivi du nom en minuscules)
le mot de passe est fourni par votre clé OTP

Rubrique « Télécharger les outils 2012 de saisie locale ». Les outils 2012 de saisie CE1 et CM2 sont à installer sur le poste de travail de l'école. Ils permettront la saisie des codes par item pour chaque élève par les enseignants concernés.
Le manuel d'utilisation de l'outil de saisie locale est à remettre aux enseignants en charge de la saisie)



C'est à partir de ce même site que seront remontés les résultats anonymés des élèves par le Directeur.
Deux cas sont à considérer :

Ø **Niveau à effectif standard** : On parle de niveau à effectif standard lorsque l'effectif cumulé des élèves par section CE1 / CM2 de l'école est supérieur ou égal à 10 élèves.

Ø **Niveau à petit effectif** : On parle de niveau à petit effectif lorsque l'effectif est inférieur à 10 élèves.

Veiller à respecter la procédure de remontée des résultats d'élèves appartenant une école à petit effectif. Cette procédure est décrite dans le manuel d'utilisation. L'ATICE de la circonscription peut vous apporter une aide en cas de difficulté.

5. **L'exploitation pédagogique**

L'analyse des résultats se fera en déterminant des populations d'élèves plus ou moins en difficultés :

- élèves n'ayant pas les acquis suffisants
- élèves ayant des acquis encore fragiles
- élèves ayant de bons acquis
- élèves ayant des acquis très solides

Les élèves n'ayant pas les acquis suffisants ou ayant des acquis encore fragiles bénéficieront de tous les dispositifs de soutien et d'aide mis en œuvre dans l'école. Une attention particulière sera portée à la bonne articulation et à la complémentarité de ces dispositifs, notamment dans le cadre des PPRE.

Par ailleurs, l'analyse des résultats pourra conduire à une réflexion autour du travail inter cycles et/ou inter degrés (école/collège) ainsi qu'à un réajustement du projet d'école.

6. **L'information aux parents**

Les parents doivent être informés de la passation des évaluations et des dates de passation (voir calendrier opérationnel en annexe). Ils auront connaissance des résultats de leur enfant par le directeur de l'école et/ou l'enseignant de la classe, une feuille de synthèse « élève » étant prévue à cet effet dans l'application locale.

7. **L'accompagnement des équipes d'école**

Le livret de l'enseignant pour les épreuves de passation sur table et le manuel d'utilisation à destination des directeurs d'école et des enseignants (à télécharger en même temps que l'application locale) constituent les références pour chacun des acteurs.

L'équipe de circonscription apportera une aide technique dans la saisie et la remontée des résultats ainsi que dans l'analyse et l'exploitation des données.

8. Le calendrier des opérations pour les évaluations (voir annexe)

Le dispositif d'évaluation est reconduit selon les mêmes principes qu'en 2011. Les exercices proposés en 2012 en français et en mathématiques sont comparables à ceux de 2011 et conservent la même structure.

Frédéric GILARDOT

ANNEXE :

Évaluations- calendrier des opérations

Les deux évaluations, en CE1 et en CM2, se déroulent simultanément, en fin d'année scolaire.

DATES	NATURE DES TACHES	RESPONSABILITE
Avant le 14 mai 2012	Routage des cahiers auprès des IEN	Inspection Académique
Avant le 14 mai 2012	Ouverture des applications de gestion CE1 et CM2 (web académique)	Rectorat
Du 14 au 18 mai 2012	Distribution des livrets dans les écoles	IEN
Du 14 au 18 mai 2012	▪ Téléchargement du manuel d'utilisation et de l'application tableur. ▪ Création d'une école fictive qui regroupera l'ensemble des écoles à faible effectif (inférieur à 10 élèves)	IEN
Du 14 au 18 mai 2012	▪ Téléchargement du manuel d'utilisation et des applications à destination des directeurs d'école et des enseignants via le portail académique (identique à l'accès de base élèves) ▪ Initialisation des campagnes (Choix du type de saisie et déclaration d'effectif) ▪ Installation des applications locales (format xls) à l'attention des enseignants de CE1 et CM2	Directeur d'école
Du 21 au 25 mai 2012	**Passation des épreuves**[1]	**Enseignants CE1 et CM2**
Du 28 mai au 1er juin 2012	Correction des épreuves et saisie des résultats aux items sur l'application locale	Enseignants CE1 et CM2
A partir du 30 mai 2012	Communication des résultats de l'élève et de l'école aux familles	Enseignants CE1 et CM2
Du 4 au 6 juin 2012	▪ Effectif supérieur à 10 : envoi du fichier au format CSV via l'application Web académique ▪ Effectif inférieur à 10 : envoi du fichier (format XLS) à l'IEN en pièce jointe d'un courriel	Directeur
Avant le 11 juin	▪ Contrôle de la saisie des écoles ▪ Collecte des fichiers 'xls' complétés par les enseignants dans le cas d'un effectif inférieur à 10 ▪ fusion des données des fichiers 'xls' (copier-coller) pour création du groupe 'petites écoles' ▪ Envoi via l'application Web académique	IEN
A partir du 15 juin 2012	Publication des résultats départementaux, académiques et nationaux	Ministère

[1] La passation des évaluations est étalée sur la semaine selon un planning choisi par le maître de la classe.